

Rapporteur : M. REYNIER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 JUIN 2025**

oOo

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE**  
**POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX**  
**ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE**  
**DU STADE GEORGES SUANT – ANNEE 2024**

oOo

**RAPPORT**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association TENNIS CLUB D'ANTONY a établi son rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du Club House.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport qui a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 Juin à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 20 Juin 2025 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 43 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN, M. BESSENAY, Mme RAMBAUT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

|               |              |              |                 |
|---------------|--------------|--------------|-----------------|
| Mme PRECETTI  | à M. MEDAN   | Mme BERTHIER | à M. ARJONA     |
| Mme LEON      | à M. REYNIER | Mme LEMMET   | à M. FOYER      |
| Mme EL MEZOUE | à Mme RAFIK  | Mme GODEFROY | à M. COURDESSES |

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

49 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC  
DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPAUX ET DE LA SALLE DE  
CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT – ANNEE 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles  
L 1411-3 et L 1413-1 ;

VU l'avis du 17 juin 2025 de la Commission Consultative des Services  
Publics Locaux instituée par l'article L 1413-1 précité ;

VU le rapport d'activité du service public délégué pour la gestion des tennis  
municipaux et de la salle de convivialité du club house du stade Georges Suant ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE. - Prend acte de la communication du rapport d'activité  
du service public pour la gestion des tennis municipaux et de la salle de convivialité du  
club house du stade Georges Suant présenté par l'Association TENNIS CLUB  
d'ANTONY.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme

Le Maire